

La recherche publique face aux pressions budgétaires : la voie de la valorisation de la propriété intellectuelle

Face aux pressions budgétaires des laboratoires de recherche publique, la valorisation de la propriété intellectuelle devient une stratégie essentielle pour transformer des consommateurs de fonds en sources de fonds et s'assurer un devenir qui ne soit plus entièrement tributaire des aléas liés aux budgets gouvernementaux.

La question de la valorisation de la recherche publique se pose aujourd'hui avec plus d'acuité que par le passé. Il est d'ailleurs assez curieux de parler de « valorisation de la recherche » comme si elle n'avait pas une destination pourtant évidente : celle de faire bénéficier des progrès scientifiques à toute la société. Et donc de faire l'objet implicitement d'une valorisation, c'est-à-dire d'une exploitation commerciale à terme. Pourtant la question doit être posée en France tant le caractère économique de la recherche publique n'apparaît pas comme évident.

Les politiques dans de nombreux pays tentent de mettre en place des incitations pour valoriser l'innovation des laboratoires publics. Ces mesures d'incitation portent essentiellement sur les droits de propriété industrielle.

L'avancée des droits de propriété industrielle dans le monde de la recherche

Les droits de PI se sont récemment à la fois renforcés et étendus à des domaines jusqu'ici non protégés par les laboratoires.

- La tendance à l'augmentation du nombre de titres déposés par la recherche publique a été relevé par l'Observatoire des Sciences et des techniques qui montre, dans ses Rapports Annuels sur les indicateurs relatifs à la propriété industrielle des organismes de recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur, l'augmentation des demandes de brevets à la fois françaises et européennes.
- Ces rapports mettent aussi en évidence le poids déterminant dans certains domaines scientifiques de la recherche publique : le domaine des

biotechnologies par exemple. La consécration de la brevetabilité du vivant par la loi en matière d'invention biotechnologique, par la jurisprudence de l'Office Européen des Brevets (OEB) a été confirmée et complétée par l'adoption en juillet 1998 d'une directive européenne.

- La création des services de valorisation et leur implication de plus en plus forte dans les processus des laboratoires et des universités a une influence déterminante dans la mise en place des valorisations.
- La concurrence accrue entre laboratoires ne cesse de s'amplifier. Elle en oblige certains à gérer des programmes de recherche communs à plusieurs laboratoires de pays et de cultures de valorisation différentes. La culture internationale des laboratoires est ancienne en ce qui concerne le partage des résultats de recherche publiés. Elle est récente en ce qui concerne la mise en commun des moyens financiers et des équipes de recherches.
- La crise de la publication scientifique montre à quel point la concurrence scientifique est rude.
- Le Rapport de mission de Didier Coulomb sous la direction de l'innovation et du développement technologique 2002, met en évidence le poids du Bayh Dole Act aux Etats-Unis. Cette loi oblige moralement les universités à commercialiser leurs découvertes.

La Propriété Industrielle, un enjeu essentiel pour les laboratoires de recherche

La propriété industrielle est au cœur du débat actuel sur les financements de la recherche publique. Les droits de propriété intellectuelle (brevet, marque, dessin et modèle, droit d'auteur, logiciel, bases de données, résultats cliniques, savoir-faire...) constituent désormais un actif fondamental pour les laboratoires.

- Le monde économique a besoin de plus en plus d'innovations. Tous les économistes s'accordent à mettre en avant le rôle déterminant de l'innovation dans le processus de création des emplois et de la croissance. Les débouchés existent pour les innovations de la recherche publique.
- Les laboratoires disposent en général d'une masse de savoir considérable non valorisé. C'est un capital accumulé dont peu ont conscience. Le révéler, le mettre en évidence, le protéger sous forme de droits de propriété industrielle afin de mettre au point une stratégie de valorisation.
- La stratégie de valorisation permet d'une part d'augmenter les revenus à travers les politiques de cessions et de licences. Elle permet aussi de disposer de moyens de négociation pour attirer des compétences, participer à des programmes internationaux de recherche dont les retombées en termes de notoriété et de ressources financières peuvent être essentielles.
- La valorisation de l'innovation permet aussi aux laboratoires de conserver des programmes de recherche et leurs budgets associés.

La Propriété Industrielle, facteur de valorisation de la recherche publique doit être prise en main par les responsables de laboratoires pour leur permettre de capitaliser les savoirs accumulés et bâtir des stratégies de développement et de partenariats orientés vers les laboratoires concurrents et vers les industriels.